

C - LA REINSCRIPTION

Pourquoi réinscrire votre enfant maintenant ?

Réinscrire les élèves dès maintenant permet à l'école de bien se préparer pour l'année prochaine :

- Connaître le nombre des élèves qui poursuivront leurs études dans l'école l'an prochain.
- Prévoir le nombre de classes et procéder à temps au choix judicieux des enseignants.

Comment réinscrire votre enfant ?

*Date limite de La réinscription des élèves à l'école : **15 juin 2015***

- Remplir la **demande de réinscription** (ci-dessous).
- Payer les frais d'inscription : cent dinars (100DT), **non remboursables**.

Veillez respecter les délais sus-indiqués, les bonnes prestations de l'école en dépendent !

La direction



C - DEMANDE DE REINSCRIPTION

Identification de l'élève

Nom et Prénoms :

Classe actuelle :

Engagement des parents / tuteurs

Nous, parents ou tuteurs, déclarons accepter le projet éducatif de l'école, nous engageons à régler tous les frais afférents à la scolarité de notre enfant à l'École le Petit Archimède de Monastir:

- les frais d'inscription : **100 DT** (dossier, assurance, etc.). **non remboursables**.
- les frais de scolarité: **1800DT par an**, payable selon vos convenances : (cocher le mode choisi SVP)

En un (1) seul paiement : s'en acquitter **avant le 10 Septembre** S.V.P

En 3 paiements : (10 Septembre=600DT)+(1^{er} Décembre=600DT)+(1^{er} Mars=600DT).

En 10 paiements de 180DT (à effectuer avant le 05 de chaque mois, SVP.)

Monastir, le

Le père / le tuteur

La mère / la tutrice